



ÊTRE DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON

UN ENGAGEMENT UTILE POUR LE TERRITOIRE



Le délégué au syndicat du bassin de l'Oudon est désigné par la communauté de communes ou d'agglomération membre du syndicat. Il peut être un élu communautaire ou un élu municipal.

Vous trouverez ci-après : le territoire d'intervention du syndicat du bassin de l'Oudon avec les structures membres et les compétences.

Le syndicat agit pour le retour au bon état des eaux : permettre tous les usages de l'eau en préservant les milieux aquatiques et la biodiversité.

UN RÔLE OPÉRATIONNEL POUR LES ÉLUS LOCAUX



Le Syndicat est une collectivité territoriale au service du public pour l'aménagement et la gestion des eaux.

Les 4 enjeux majeurs de la stratégie (2026-2031) sont :

- Augmenter la **disponibilité d'une ressource en eau** toujours vulnérable en qualité et insuffisante en quantité pour les usages humains ou écologiques
- S'adapter par anticipation aux effets des extrêmes climatiques sur la **gestion quantitative** de l'eau
- Utiliser les **Solutions Fondées sur la Nature**, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides comme le moyen essentiel de résilience
- **Mobiliser** les acteurs et les élus du territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et **d'une approche transversale**

POURQUOI DEVENIR DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT ?



En rejoignant le Syndicat, vous :

- Participez activement aux décisions qui concernent directement les communes et les habitants
- Contribuez à des projets concrets pour le bassin versant de l'Oudon
- Echangez avec d'autres élus, techniciens et partenaires institutionnels
- Êtes au plus près du terrain et avez un rôle d'observateur en faisant remonter les problèmes rencontrés

UN ENGAGEMENT ACCESSIBLE ET ACCOMPAGNÉ

Le comité syndical se réunit 5 à 6 fois par an, le soir à Craon ou à Segré. Les frais de déplacement sont pris en charge par le syndicat. La présence de tous est nécessaire pour les prises de décision.

Les délégués peuvent s'investir dans les comités de pilotages chargés de suivre les études et les travaux (en journée). Le bureau se réunit tous les mois pour examiner les propositions des comités de pilotages et prépare les réunions du comité syndical (en journée).

Les délégués sont accompagnés par une équipe administrative et technique de 14 agents. Vous pouvez concilier votre activité professionnelle avec votre rôle de délégué grâce à des aménagements spécifiques (cf. statut de l'élu).

S'INVESTIR AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

S'engager au Syndicat du bassin de l'Oudon, c'est :

- Agir pour les générations actuelles et futures
- Protéger un bien commun essentiel, l'eau
- Donner du sens à son mandat (inter)communal
- Être ambassadeur de l'eau



Plus d'informations



Le bassin versant de l'Oudon

LE TERRITOIRE

L'Oudon :

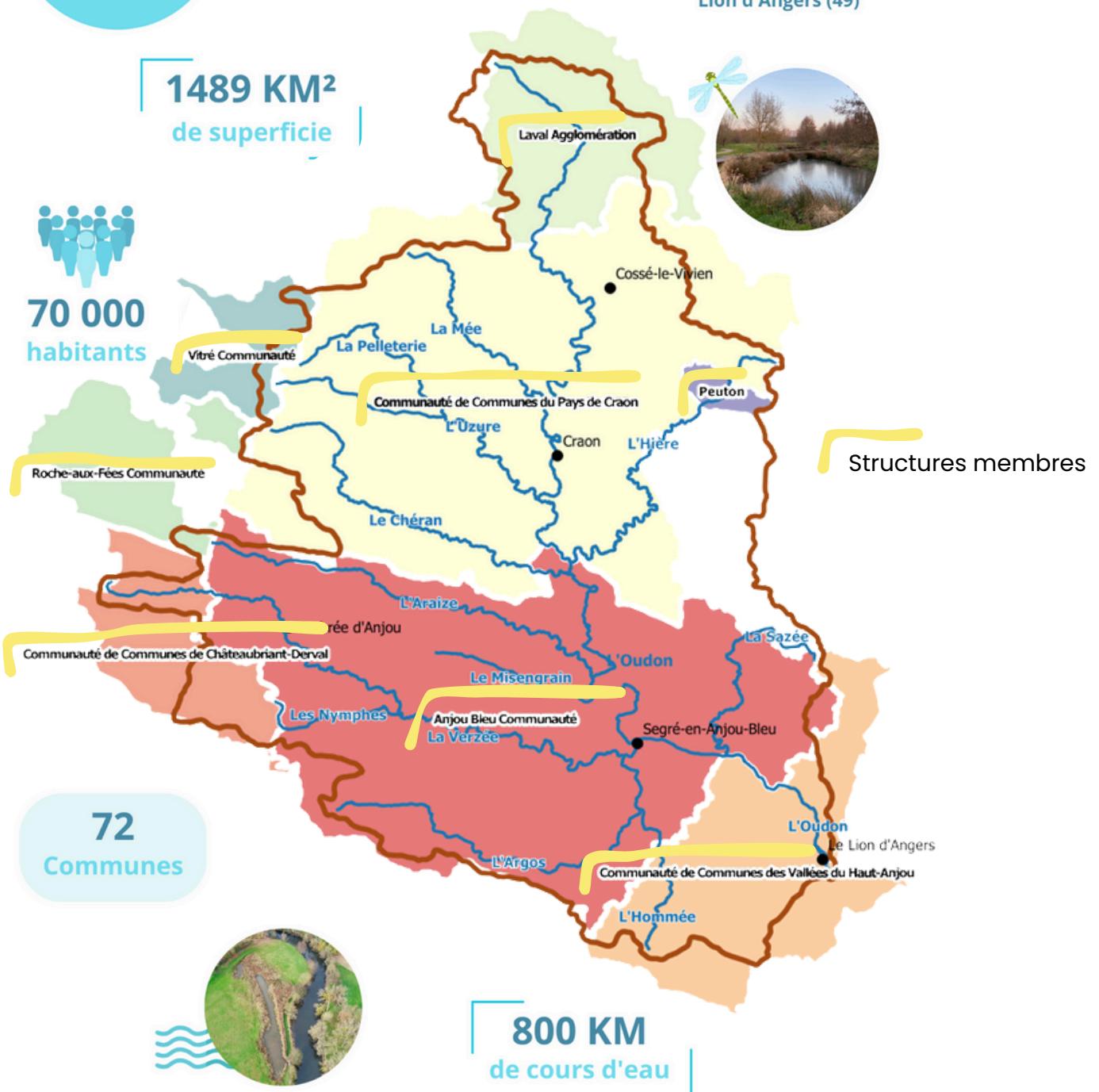
108 KM

de la Gravelle (53) au Lion d'Angers (49)

1489 KM²
de superficie



**70 000
habitants**



**72
Communes**



**800 KM
de cours d'eau**

Les compétences du syndicat



GEMA
Gestion des milieux aquatiques



PI
Prévention des inondations



Lutte contre les pollutions diffuses (qualité de l'eau)



C.L.E. Animation de bassin versant



Gestion quantitative de la ressource BOCAGE sur CCPC et ABC



Ouvrages hydrauliques

